

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica |
| <b>Herausgeber:</b> | Schweizerische Numismatische Gesellschaft   |
| <b>Band:</b>        | 26 (1934)   |
| <b>Heft:</b>        | 3   |
| <b>Artikel:</b>     | Contrefaçons genevoises en Italie au XVIe siècle  |
| <b>Autor:</b>       | Roehrich, A.  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-173183">https://doi.org/10.5169/seals-173183</a>                 |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Contrefaçons genevoises en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle.

Par A. Roehrich.

Les publications de D. Promis et de A. Morel-Fatio sur les émissions de plusieurs fiefs piémontais et lombards du XIV au XVII<sup>e</sup> siècle ont fait connaître les nombreuses contrefaçons monétaires de ces petits Etats. Le Corpus numm. ital. en ajoute encore un certain nombre.

Comme tous les territoires souverains de peu d'étendue, ces seigneuries étaient obligées d'accepter chez elles la circulation des espèces de leurs voisins. Leurs propres espèces, par contre, peu connues et souvent de qualité inférieure, ne trouvaient guère crédit au dehors, si elles n'y étaient pas décriées. A une époque où le peuple était illettré, des contrefaçons étrangères avaient donc beaucoup de chance de passer inaperçues en deça et au delà des frontières. Aussi les dynastes piémontais ne se sont-ils pas fait faute d'en émettre tant et plus.

Ce sont, semble-t-il, les *Gonzaga* qui ont poussé le plus loin cette pratique illicite et fructueuse. Dans leurs principautés et seigneuries de Pomponesco, de Bozzolo, de Castiglione delle Stiviere, on contrefait au XVI<sup>e</sup> siècle les espèces de France, de Brabant, de Savoie, de Milan, de Gênes, de Bologne, de Toscane, de Messerano. Une ingéniosité particulière dont on n'arrive pas toujours à dépister les raisons et les ruses, s'applique à modifier et déformer les légendes pour les rendre vraisemblables. A Pomponesco, une contrefaçon de Genève porte:

IVL • CAE • GON(zaga) • M(archio) • S(acri) • R(omani)  
I(mperii) P(rinceps)S R/ POST • TENEBRAS • FIET •  
**LVX** 1583 au dessus des armes de Genève. C'est un 3-sols  
de Genève à la croix à balustres (C. N. I. IV p. 512—26  
pl. XLI. 24).

Une autre, un sol: **GENVINA CIVILITAS** 1591  
**POS • T • TENEBRAS LUX**  
(C. p. 513. 39 — M. F. Pomp. pl. III. 3).

Les *Tizzone* qui dès le XVI<sup>e</sup> siècle frappèrent dans leur fief de *Desana* (près *Verceil*), imitèrent sur une très large échelle l'exemple de leurs voisins. De leur atelier sortent des fausses monnaies de *Montferrat*, de *Casale*, des *Trivulzio*, de *France*, de *Navarre*, du canton de *Soleure*, de l'évêché de *Lausanne*. Le *Corpus N. I.* donne à *Desana* (p. 246, pl. XXII, 1 et 2) la contrefaçon d'un sol et d'une pièce de 9 deniers de *Genève*:

**GENVINA CIVILITAS • 1591**  
**POST • TENEBRAS • LUX •**  
et      **\* LUX E TENEBRIS \* LUCET**  
**CRUX CRIST SALVNOS**  
(v. aussi M. F. p. 104.)

Les *Radicati*, comtes de *Cocconato*, contrefont à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle des monnaies de France, Suisse (*Lucerne*), Milan, Parme, Venise, Savoie, Genève.

**MONETA • N • D • C • RA • C • 1586**  
**POST • TENEBRAS • LUX • C •**  
(C. N. I. p. 377, 12, pl. XXXVI, 8, Sol.)

La famille des *Mazzetti*, dans son ancien fief de *Frinco*, s'abandonne très librement à la contrefaçon étrangère dès 1581 et plus tard, du temps de ses monnaies signées. Ce sont toujours les états italiens voisins qui en font les frais. Parmi les cantons suisses, on note *Fribourg*, *Saint-Gall*, *Unterwald* et le *Valais*.

C'est ensuite les *Hippolytes* de Mantoue qui, dans leur atelier du comté de *Gazzoldo*, en Lombardie, imitent les espèces de Gênes, de Sixte V, de Bologne, des Gonzaga, de Genève.

**GENEVA CIVITAS** 159  
**POST • TENEBRAS • LUX • G •**  
et      **GENVINA • CIVILIT • 1596**  
**POST • TENEBRAS • LUX • G •**  
C'est un sol.  
C'est un sol.  
(C. N. I. IV. p. 204. 34 et 35.)

D'autres seigneurs de moindre importance n'hésitèrent pas non plus à mettre en circulation des espèces imitées ou contrefaites. A Tassarolo, près Novi, à Macagno (prov. de Côme), on imita les monnaies des Gonzaga, de Salzburg, Milan, Lucerne et de la Hollande.

Mais c'est à la dynastie des *Fieschi*, comtes de Lavagna, que l'on peut faire remonter les *premières* imitations étrangères dans l'Italie du Nord. Dans leur seigneurie, puis comté (1506) de Messerano près Biella, on voit dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle apparaître les produits d'un abondant faux-monnayage. L'officine de Messerano lance dans la circulation des contrefaçons de Bologne, du comté de Saluces, de Bellinzona et de l'évêché de Lausanne. Cette déplorable pratique s'atténue fortement de 1521 à 1532, période où la frappe n'est plus anonyme, mais reprend activement de 1532 à 1584. C'est alors la fraude en grand. On copie à Messerano des monnaies de Soletta, de Milan, de Modène, de Gênes, de Savone, de Casale, de Bellinzona et, hors d'Italie, de Constance, du Dauphiné, de Besançon, des cantons suisses, de Genève.

**GENVIT • VITA • LEO • 1592 (?) Armes de Genève  
avec un lion au lieu de la demi-aigle.**

**. . . LUX • E • TENEBRIS • LUCIT**

Sol frappé sous Besso Ferrero Fieschi — Corp. p. 348, 18.

Les relations de parenté des Fieschi avec l'illustre famille des *Ferrero*, de Biella, expliquent probablement le fait que ceux-ci se mirent aussi à la contrefaçon monétaire dès qu'ils furent en possession de l'*Abbaye de San Benigno* et du château de *Montanaro* (à 25 kilom. environ au N. E. de Turin) où fut installé l'atelier monétaire.

Le C. N. I. signale (p. 365, pl. XXXV. 4) une imitation d'un denier sans date de l'évêché de Lausanne.

L'*Abbaye de San Benigno di Fruttuaria*, au diocèse d'Ivrée, fut fondée en 1003 par St-Guillaume, moine de St-Michel de Lucedio, puis abbé de St-Benigne de Dijon. Il était fils d'un cousin du roi d'Italie, Arduin. Celui-ci, en 1005, par un diplôme

daté de Vercelli, confirme une donation faite à S. Benigno par sa femme Berthe et par d'autres personnes pieuses. L'église abbatiale est dédiée à la Vierge Marie et aux saints Benigne, Benoît et aux saints martyrs Tiburce, Priscus et Félicien dont Arduin apporte les reliques de Rome. L'Abbaye compte cent moines. Arduin s'y retire en 1014 et y est enseveli en 1018. Parmi les nombreuses autres pierres tombales, figure celle d'Adelaïde de Suze.

En 1526, l'Abbaye de S. Benigno di Fruttuaria et celle de S. Michele della Chiusa furent commandées, par Clément VII au cardinal *Bonifacio Ferrero*, né à Biella en 1476, mort en 1543 et enterré dans l'église S. Sebast. de Biella. Le cardinal Bonifacio avait quatre sœurs et sept frères. De ceux-ci, deux furent tués à la bataille de Marignan. L'ainé, Besso, comte de Cadelo, marié vers 1500 avec Françoise, fille de Louis de Chalant, seigneur de Saint-Marcellin, et de Marguerite de la Chambre, eut un fils, Filiberto qui, en 1517 fut adopté par Guiseppe Fieschi, époux d'une sœur de Besso. Lorsque Filiberto eut épousé (1522) Bartolomea Fieschi (d'une autre branche), les fiefs de cette lignée des Fieschi entrèrent dans la maison des Ferrero. C'est ainsi que les trois fils de Philibert Ferrero-Fieschi, comte de Messerano, furent successivement abbés commendataires de S. Benigno.

De 1543 à 46 Besso Ferrero — Fieschi.

De 1546 à 47 Sebastiano »

De 1547 à 80 Ferdinando »

Le patronat de l'Abbaye ayant passé ensuite au duc Emmanuel-Philibert de Savoie, celui-ci présente comme abbé de S. Benigno un de ses parents, Jean-Baptiste de Savoie-Racconigi, frère de la marquise de Messerano.

Le cardinal Boniface avait probablement été évêque d'Ivrée, de Vercelli. Parmi ses nombreuses charges et bénéfices, notons, pour le sujet qui nous occupe, qu'il fut prieur de Chambéry (1517), que Clément VII lui confirma le droit de frapper monnaie,

<sup>1)</sup> Entr'autres abbés, citons la nomination, le 20 XI 1477 d'Augustin de Corradi di Lignana qui fut un des prieurs de St-Victor de Genève. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, y fut enseveli J. Bapt. Am. d'Allinge, fils de Jacques, seigneur de Coudrée, seigneur de la Rochette, mort à Turin en 1741.

et qu'en 1537, le pape Paul III l'autorise à prendre possession de la prépositure de S. Bernard du Mont Joux, du *prieuré de Nantua*, du *décanat de Savoie*, et d'un *canonicat de l'Eglise de Genève dans la paroisse de St-Gervais*.

Relevons aussi qu'en 1575, un des fils de Sebastiano, le cardinal Guido Ferrero se trouvait être *prieur de Peillonex en Faucigny*.

Ces dernières constatations nous mènent à la présentation d'une pièce *inédite*, la contrefaçon italienne d'un sol de Genève de 1590.



D • • BENIVA • CI • T • A • S : 155 ◎

Armes de Genève surmontées de l'aigle bicéphale

R • ☈ : U • ◎ ST : TE : NE : BT • ☈ A • CV • X

Croix pattée, fourchée des sols de Genève.

Cuivre blanchi. Mod. 22 mm. Poids 2 g 22.

La gravure de cette pièce est à la fois défectueuse et fantaisiste. Défectueuse, parce qu'elle n'imiter que grossièrement le sol de Genève de 1550 qui lui a servi de modèle. Cette gravure est fantaisiste, car, comme presque toutes les imitations de cette époque, au lieu de copier la légende genevoise, elle la modifie de telle façon qu'une équivoque soit créée dans l'esprit du public illettré.

Le **P** qui devait figurer comme première lettre du revers est remplacé par un signe sans signification. A la place de l'**L** qui devait commencer **LUX**, on voit un **C** renversé. Noter les curieuses formes des lettres **N**, **B** et de certains **E**.

On paraît autorisé à donner cette contrefaçon à l'atelier des abbés de S. Benigno di Fruttaria. La date de 1550 rend cette hypothèse vraisemblable. Elle ne figure jamais et n'aurait pas eu de raison de figurer sur les contrefaçons des autres fiefs

piémontais qui, en général, ne commencèrent à frapper qu'au dernier quart du siècle.

Un deuxième argument nous est fourni par les lettres qui commencent la légende du droit **SBENIVA**, sans interposition de points ou d'annelets dans les sept premières lettres. C'est un ingénieux mélange des trois devises **GENEVA**, **S BENIGNUS** et **BONIFACIUS**. L'S paraît avoir été intentionnellement gravé à moitié senlement.

Les abbés commendataires de S. Benigno qui eurent des charges et bénéfices ecclésiastiques à Chambéry, à Nantua, à Peillonex et à Genève même, ne pouvaient pas ne pas être au courant des conditions de circulation des espèces de cette ville.

La monnaie de Savoie était couramment acceptée à Genève, comme la monnaie de Genève circulait abondamment dans les régions environnantes. Le contrefacteur avait donc tout intérêt à fabriquer des pièces divisionnaires étrangères de mauvais aloi pour augmenter ses bénéfices en assurant du même coup à ces falsifications un écoulement facile.

Les fausses monnaies de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle des Fieschi de Messerano et des Ferrero de S. Benigno di Fruttuaria, familles réunies par d'étroits liens de parenté et d'intérêt, furent certainement d'un excellent rapport. On ne saurait expliquer autrement l'abondance extraordinaire de contrefaçons et d'imitations qui, vers la fin du siècle, sortirent de nombreux petits ateliers de l'Italie du Nord.

---

D. Promis. — *Sulle monete del Piemonte. Mem. ott. Monete degli abati di S. Benigno di Fruttuaria. Torino 1870, 4°, pl.*

D. Promis. *Monete dei Radicati e dei Mazzetti, Torino, 1860. — Monete di Dezana, Torino 1863, etc.*

A. Morel-Fatio. *Monnaies inédites de Genève et imitations fabriquées à Bozzolo, Dezana, Passerano et Messerano. Zurich, 1866. — Monnaies inédites de Dezana, Frinco et Passerano. Paris, 1865. — Imitations de la monnaie suisse à l'étranger aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, Indic. d'Hist. et d'antiq. suisse N° 4, 1862.*

Corpus N. Ital. Vol. II et IV.

*Chronologia hist. card. Arch. Epis. et Abb. Pedemontanae regionis, Aug. Taur, 1645.*

C. Tenivelli. *Biografie piemontese, 1784—92, 8<sup>o</sup>, T. IV.*

---